



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie
Bureau des procédures environnementales et foncières

Nancy, le - 5 SEP. 2025

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Affaire suivie par : Jérôme BARBEY
tél : 03 83 34 27 66
pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

à

Destinataires in fine

Objet : Ouverture d'une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société B2X DÉCONSTRUCTION RECYCLAGE en vue de régulariser la situation administrative d'une installation existante sur le territoire de la commune de Ville-en-Vermois.

PI : 3

La société B2X DÉCONSTRUCTION RECYCLAGE m'a transmis une demande d'enregistrement pour régulariser la situation administrative d'une installation classée pour la protection de l'environnement existante au regard des activités actuellement exercées sur le territoire de la commune de Ville-en-Vermois.

L'inspection des installations classées de la DREAL Grand Est m'a confirmé, dans son rapport du 13 août 2025, que ce dossier pouvait être considéré comme complet et recevable et que la procédure pouvait être poursuivie.

Après prise de contact avec vos services, j'ai décidé d'ouvrir la consultation du public sur le dossier présenté par B2X DÉCONSTRUCTION RECYCLAGE **du lundi 6 octobre 2025 jusqu'au mercredi 5 novembre 2025 inclus**.

À cet effet, je vous transmets ci-joint :

1. une copie, pour exécution, de l'arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation publique relative au projet précité ;
2. un avis d'ouverture de consultation publique à afficher dans votre commune **au plus tard le 20 septembre 2025, délai de rigueur** et pendant toute la durée de la consultation ;
3. un certificat d'affichage de l'avis précité à me retourner dès la fin de la consultation ;

Le dossier du pétitionnaire est consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture à la rubrique suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Actions de l'État » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Consultations publiques »).

Votre conseil municipal dispose aussi de la possibilité de me faire connaître son avis motivé sur ce dossier. Pour être prise en compte dans la procédure, la délibération devra m'être transmise, sous le présent timbre, au plus tard dans les 15 jours suivants la fin de la consultation publique, **soit avant le 21 novembre 2025.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Le préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Frédéric CLOWEZ

Liste des destinataires :

- M. le maire de Flavigny-sur-Moselle
- M. le maire de Ludres
- M. le maire de Lupcourt
- M. le maire de Richardménil

Copie à :

- M. le président de la communauté de commune Pays du Sel et du Vermois
- M. le président de la communauté de communes Moselle et Madon